

Le président expliqua le but de l'assemblée, et lecture fut faite de la lettre suivante de l'honorable W. W. Lynch, commissaire des terres de la couronne, Québec :

Québec, 29 septembre 1882.

Stewart Thane, Esq :

Monsieur.—Mes occupations ici m'empêchent d'être présent à Montréal demain. Je ne puis que vous assurer de nouveau, comme je l'ai fait à la dernière assemblée, que l'idée de l'organisation d'une association forestière reçoit une cordiale approbation, et que je coopérerai avec plaisir, par tous les moyens en mon pouvoir, à en assurer le succès.

En jetant les yeux sur l'acte de la dernière session, touchant l'encouragement pour la plantation des arbres, je vois qu'il ne prendra force de loi que par une proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil. Je fais aujourd'hui les démarches nécessaires pour faire publier cette proclamation.

Je serais bien aise que les messieurs qui s'assembleront demain, eussent la bonté de me communiquer leurs vues quant au meilleur jour à fixer comme "jour pour la plantation des arbres," aux termes de l'acte en question.

Votre etc., W. W. LYNCH.

(Traduit de l'anglais.)

Le rapport du comité sur la constitution de l'association fut ensuite lu et discuté clause par clause.

Lorsque la clause première, ayant trait au nom de l'association, fut lue, le Dr F. C. J. Alloway objecta à ce que le seul nom d'association forestière de la province de Québec lui fut donné. Il demanda comment il se fait que le nom de Canada est toujours laissé de côté? Est-ce parce qu'on en a honte? Beaucoup de personnes, surtout en Angleterre, ne savent pas où est située la province de Québec, et il pense que, pour cette raison, on devrait ajouter, d'une manière quelconque, le mot Canada au nom de la société.

On décida de l'appeler "Association forestière de la province de Québec, Canada."

Plusieurs autres amendements furent faits au rapport du comité qui fut finalement adopté sous la forme suivante :

CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE, P. Q., C.

1° Cette société porte le nom d'Association forestière de la province de Québec, Canada.

2° Le but de cette association est d'assurer la protection efficace et la bonne administration de nos forêts existantes, de favoriser le reboisement des terres dénudées et d'encourager la culture des essences forestières qui conviendront le mieux à notre position et à notre climat.

3° Tout membre de cette association qui possède des terres convenables doit, pour contribution, semer ou planter annuellement au moins vingt-cinq arbres forestiers, les soigner convenablement, et envoyer au secrétaire, à l'époque fixée, un rapport de ses opérations.

4° La contribution des membres de cette association qui sont dans l'impossibilité de faire planter ou de semer le nombre voulu d'arbres forestiers sera de deux piastres par année. Cet argent sera employé aux fins de la société.

5° L'association s'efforcera d'obtenir des membres correspondants et des comités adjoints dans chaque municipalité de la province.

6° Les officiers et délégués de l'Association américaine forestière seront, *ex officio*, membres de l'Association forestière de la province de Québec.

7° L'administration est laissée à un conseil, composé d'un président honoraire, de deux vice-présidents, du secrétaire-archiviste, du secrétaire-correspondant, du trésorier et de seize directeurs. Cinq membres du conseil forment quorum.

8° Le conseil choisit un comité général pris dans les diverses parties de la province parmi ceux qui s'intéressent aux questions forestières. Les membres du comité général auront avis des réunions du conseil, et ils y auront voix délibérante.

9° En sus des réunions générales qui peuvent être convoquées en tout temps par le conseil, il y aura une assemblée annuelle convoquée par le conseil, aux temps et lieu qu'il jugera convenable. A cette assemblée on fera rapport des opérations de l'année et on élira un nouveau conseil.

10° Le siège de l'association est fixé à Montréal.

OFFICIERS ÉLUS POUR L'ANNÉE 1882-83.

Président honoraire : M. James Little, Montréal; président : l'honorable M. Joly, Québec; vice-présidents : M. J. K. Ward, Mont-

réal, et M. L. H. Massue, M. P., Varennes, secrétaire-archiviste : M. J. X. Perreault, Montréal; secrétaire-correspondant : M. Ed. A. Barnard, Cap Saint-Michel; trésorier : G. L. Marler, Montréal.

CONSEIL.—Montréal : L'honorable M. Beaubien, MM. Wm. Little, Henry Lyman, Dr Henry Howard, Henry Evans, J. A. U. Beaudry, Wm. Robb;—Abbotsford. M. Chs. Gibb;—Québec : Colonel Rhodes, MM. Louis Bilodeau, S. Lesage.—Longueuil : M. J. M. Browning;—Châteauguay : M. R. Jack;—Trois-Rivières : M. J. B. Normand;—Saint-Roch-des-Aulnaies : M. A. Dupuis;—Bécancourt : M. A. Blondin.

Il y eut ensuite une discussion au sujet de la suggestion mentionnée dans la lettre de l'honorable M. Lynch, touchant "le jour pour la plantation des arbres," et il fut finalement décidé de laisser la question sous considération devant le conseil.

On résolut unanimement de présenter les remerciements de l'association à M. Stewart Thane pour ses services comme secrétaire.

On résolut aussi de présenter les meilleurs remerciements de l'association à M. William Little pour ses précieux services et l'usage de ses salles.

Et l'assemblée fut ajournée. Immédiatement après l'assemblée, eut lieu une séance du conseil de l'association pour la formation du comité général. Nous donnerons la liste des membres de ce comité, aussitôt que ces messieurs auront accepté leur nomination.

### Réunion des fabricants de beurre et de fromage à Saint-Hyacinthe, le 28 novembre 1882.

Nous voyons, par un article du *Courrier de Saint-Hyacinthe* qu'une réunion des fabricants de beurre et de fromage doit avoir lieu à Saint-Hyacinthe le 28 novembre prochain, afin d'organiser une société provinciale et de bénéficier du généreux octroi de mille piastres votées par la législature de Québec en faveur de la nouvelle société.

Nous espérons que les intéressés s'y rendront, de toutes les parties du pays et que la société sera organisée sur des bases solides. Il faut pour cela choisir les directeurs de la société parmi les hommes les plus compétents et les plus dévoués à la chose publique.

### NOS GRAVURES.

Nous avons fait photographier quelques-uns des animaux primés à la dernière exposition provinciale de Montréal. Nous donnons ce mois les portraits suivants : génisse jersey, appartenant à M. J. Reburn, de Sainte-Anne, comté de Jacques-Cartier;—taureau *Polled Angus* de 3 ans, appartenant à M. T. Alloway, Lachine;—chevaux de trait, appartenant à Shedden Co., Montréal;—bélier southdown de deux ans, appartenant à M. Mark Dawes, de Lachine.

### Exposition provinciale de 1882.

Le nombre de visiteurs qui se sont rendus à l'exposition, cette année, est bien moins grand que de coutume, ce qu'on peut attribuer en partie au temps désagréable que nous avons eu. Les personnes qui viennent voir l'exposition comme elles iraient voir une course ou autre spectacle de ce genre ne se dérangent pas si le temps n'est pas propice, et d'un autre côté le nombre de visiteurs qui bravent le temps pour étudier les progrès faits dans les arts, les nouvelles inventions mécaniques et l'élevage du bétail, est assez restreint.

Je suis heureux d'avoir à constater qu'il y avait une grande amélioration dans la disposition des stalles pour le bétail. On a évité avec plus de soin que d'habitude le mélange des races, et le tout avait une apparence d'ordre que je n'ai pas encore vu auparavant à nos expositions. Le point difficile semble être celui du choix des juges. Je ne tiens pas à tourmenter sans cesse les organisateurs du département de l'agriculture à ce sujet; je me contenterai de dire que les défauts que j'ai remarqués les années dernières existaient encore cette année. Je spécifierai en particulier le jugement dans la classe des jersey. Je n'ai pas à critiquer les décisions dans cette classe, mais certainement que c'était un peu tard